Nº 7533²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2019-2020

PROJET DE LOI

portant modification

- 1° du Code pénal;
- 2° du Code de procédure pénale ;
- 3° de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie;

aux fins de transposition de la directive (UE) 2018/1673 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 visant à lutter contre le blanchiment de capitaux au moyen du droit pénal

* * *

AVIS DE L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE DIEKIRCH

DEPECHE DU BATONNIER DU BARREAU DE DIEKIRCH AU MINISTRE DE LA JUSTICE

(18.6.2020)

Madame la Ministre,

Concerne: Projet de loi portant modification

1° du Code Pénal;

2° du Code de procédure pénale ;

3° de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie ;

aux fins de transposition de la directive (UE) 2018/1673 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 visant à lutter contre le blanchiment de capitaux au moyen du droit pénal votre référence : N° L-08/20

L'ordre des avocats du Barreau de Diekirch n'a pas de remarques à formuler et se rallie à l'avis éventuellement émis ou à émettre par le Barreau de Luxembourg.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Maître Jean-Louis UNSEN *Bâtonnier*